



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

filière socio-éducative

Question écrite n° 75520

Texte de la question

M. Gilbert Biessy attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le statut des travailleurs sociaux de la fonction publique hospitalière. En effet, les personnels de la filière socio-éducative (assistants de service social, éducateurs spécialisés) n'ont pas été pris en compte dans les négociations des filières professionnelles de la fonction publique hospitalière initiées par le Gouvernement. Cette situation est ressentie comme une injustice par les professionnels. Dans le protocole du 14 mars 2001, la filière socio-éducative est citée comme « chantier à ouvrir ». Or il semble que l'on arrive au terme de l'examen des textes des filières professionnelles et aucune négociation, aucun chantier n'a été engagé pour les personnels socio-éducatifs, Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'elle entend prendre sur le dossier des travailleurs sociaux de la fonction publique hospitalière pour la reconnaissance de leurs qualifications, de la pénibilité et de l'amélioration de leurs conditions de travail.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Biessy](#)

Circonscription : Isère (2^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75520

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2002, page 2069